

**Conseil d'Administration du
8 février 2022 (format mixte)**

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	x			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel			x	TURNAR Alexandra	
	GENNARO Alexandre		x		BOIS-NEVEU Arthur	
	MORAT Franck			x	CHARLES Corinne	
	WOLFF Corine			x	THIEFFENAT Alain	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François	x			CARREL Christine	
	MONTBLANC Jean-Claude	x			GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric	x			MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel	x			JARRE Jean-Pierre	
	HUGUET Emmanuel			x	MEUNIER Edouard	
	ZOCCOLO Alain	x			BERTHET Sandrine	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges	x			LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas	x			ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	x			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut	x			VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	x			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier	x			FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	x			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	x			BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel	x				
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare			x	ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian		x		RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude			x	CAMPERS Joëlle	
CC MAURIENNE-GALIBIER	ROUGEAUX Jean-Pierre	x			MANCUSO Gaetan	
COLLEGE SPECIAL	MARCHAND-MAILLET Thierry	x			BOUTY Georges	
REGION	BONNIVARD Emilie	x			VIAL Cédric	
DEPARTEMENT	MAITRE Florian			x	PROVOST Patrick	
TOTAL		18	2	7		0
TOTAL VOTANTS		20				
TOTAL VOIX		27				

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 14 décembre 2021 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2 – DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

Dossier présenté par : Pierre-Yves GRILLET

Opération 21 532 : LES ECHELLES – La Commanderie

Demandeur : LES ECHELLES

Portage en cours : 205 200 €

Axe : Equipements publics

Durée de portage demandée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 %

Dans le cadre de la revitalisation de son centre-bourg, la commune des ECHELLES souhaite installer la mairie dans l'ancienne Commanderie et dans son bâtiment voisin (l'ancienne commanderie appartient déjà à la mairie). La Commune a sollicité l'EPFL en 2021 pour réaliser les acquisitions immobilières complémentaires, à savoir la maîtrise publique de 8 lots de copropriété dans le bâtiment voisin à la Commanderie.

Après avoir rencontré tous les propriétaires, il s'avère que l'ensemble de la copropriété pourra être maîtrisée à l'amiable, via 5 promesses de vente toutes signées à ce jour (au prix de 1600 € / m² habitable).

Localisation	Référence cadastrale	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Les Échelles 5212 Rue JJ ROUSSEAU	A1816	113 m ²	Sols	U	
	LOTS 1-2	-	2 grandes caves		10 000 €
	LOTS 3-4	50 m ²	1 bureau + 1 local		80 000 €
	LOT 5	22 m ²	1 studio		35 200 €
	LOT 6	38 m ²	1 appartement		60 800 €
	LOT 8	80 m ²	1 appartement		60 000 €
	LOT 9	87,5 m ²	1 duplex		140 000 €
TOTAL					386 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué ci-dessus.

Dossier présenté par : Pierre-Yves GRILLET

Opération 20 480 : PEISEY NANCROIX – Piste de luge 4 saisons - Lonzagne

Demandeur : PEISEY NANCROIX

Axe : Equipements publics

NEGOCIATION SEULE

La Commune de Peisey-Nancroix souhaite développer une piste de luge 4 saisons afin de proposer une offre touristique complémentaire tant pour l'hiver que pour l'été. Cette infrastructure permettra également d'augmenter l'attractivité du Chef-Lieu de Peisey, la piste de luge devant relier la station au village. La réalisation de ce projet nécessite l'acquisition de parcelles tout au long du tracé de la future piste de luge. Ces acquisitions serviront également à régulariser l'implantation du téléporté « lonzagne ».

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
PEISEY-NANCROIX	46 comptes de propriété représentant environ 80 propriétaires	Diverses	153 715 m ²	Pâtures ou Pâturages (Pâture plantée) Sols Landes (Friche) Taillis simples Prés Terre	A Aa Aas Ap N Ns Nv	3,21 €/m ² + indemnité de remploi

Dossier présenté par : Laurent Malcayran

Opération 21 531 : YENNE - Virieu

Demandeur : CC YENNE

Axe : Développement Touristique et Economique

NEGOCIATION SEULE

La Communauté de communes de YENNE a des difficultés pour répondre favorablement aux demandes d'installation d'entreprises sur son territoire, faute de surfaces disponibles. Elle a donc choisi d'aménager une nouvelle zone économique, à vocation agro-alimentaire, à proximité de la coopérative laitière de YENNE. Pour ce faire, elle a sollicité l'EPFL pour la négociation de 2 parcelles, actée lors du CA du 21/09/2021.

Cette négociation n'ayant pu aboutir, la Communauté de communes souhaite prospecter sur d'autres parcelles, également situées à proximité de la coopérative laitière, afin d'évaluer les conditions de maîtrise foncière.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Yenne	C1613	LES GRANDS PRES	5 520 m ²	Prés	A	A déterminer
Yenne	C1615	LES GRANDS PRES	9 255 m ²	Prés	A	
TOTAL			14 775 m²			

Dossier présenté par : Josette REMY

Opération 21-529 : CREST VOLAND - Chalet BARRACHIN

Demandeur : CREST VOLAND

Portage en cours : 0 €

Axe : Développement économique et Touristique

Durée de portage demandée : 8 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2 %

En date du 28/09/2021 l'EPFL a exercé son droit de préemption à la demande de la commune sur un chalet composé de 3 logements loués à la saison qui se situe dans une zone stratégique, au cœur du village, pour le transformer en résidence de tourisme. Suite à cette préemption un référé a été engagé à l'encontre de l'EPFL ; suite à consultation juridique il semblerait que l'acquéreur évincé souhaite se retirer. Dans cette hypothèse, une possibilité d'acquisition amiable, mais risquée, pourrait être envisagée. Il est proposé de tenter l'acquisition amiable mais de se retirer en cas de contentieux.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Crest-Voland	A1785	39 Route DE LA GRANGE	885 m ²	Sols	UBt	695 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué ci-dessus.

3 – TRAVAUX EN COURS

Opération 20-469 : Montmélian – Ancien EHPAD :

- Travaux de déconstruction et démolition : terminés



Opération 18-421 : Montmélian-Marthot

- Travaux de dépollution en cours

Opération 18-382 : Gilly sur Isère-Cœur de Village

- Travaux de dépollution des sols de l'ancien garage en cours



Opération 19-441 : Modane-PEM

- Travaux de démolition en cours



Opération 19-447 : Champagnieux-TIES

- Appel d'offres « Déconstruction de l'ancienne Teinturerie BLANCHIN TIES à Champagnieux » - Du 18/10/2021 au 15/11/2021
- Marché public non alloti (désamiantage + curage + démolition + remise en état et sécurisation des bâtiments restants)
- 6 plis réceptionnés
- Offres de 327 k€ HT à 753 k€ HT

Bilan des notes financières				
N° PLI	Entreprise	Montant en € HT	Note (sur 40)	Classement
3	Groupement GUINTOLI / SFTP	327 000,00 €	40,0	1
1	PREMYS	330 550,00 €	39,6	2
4	RAZEL-BEC	341 919,00 €	38,3	3
6	Groupement EQUILIBRE ENVIRONNEMENT / ZACCARDI	352 290,00 €	37,1	4
2	EIFFAGE DEMOLITION	364 981,00 €	35,8	5
5	MUTTONI&FILS	753 140,00 €	17,4	6

Bilan des notes techniques			
N° de Pli	Entreprise	Note technique (sur 60)	Classement
3	Groupement GUINTOLI / SFTP	54,3	1
2	EIFFAGE DEMOLITION	48,8	2
4	RAZEL-BEC	40,0	3
1	PREMYS	35,5	4
6	Groupement EQUILIBRE ENVIRONNEMENT / ZACCARDI	22,0	5
5	MUTTONI&FILS	15,8	6

Bilan définitif et classement			
N° de pli	Nom de l'entreprise	Note totale (sur 100)	Classement
3	Groupement GUINTOLI / SFTP	94,3	1
2	EIFFAGE DEMOLITION	84,6	2
4	RAZEL-BEC	78,3	3
1	PREMYS	75,1	4
6	Groupement EQUILIBRE ENVIRONNEMENT / ZACCARDI	59,1	5
5	MUTTONI&FILS	33,1	6

Le groupement d'entreprises GUINTOLI (groupe NGE) / SFTP est retenu pour un montant de 327 000 € HT.

Opération 18-414 : Brison Saint Innocent-Entrée de ville

ANALYSE DES OFFRES LOT 2 DEMOLITION

Dossier n° 18-414-2

Travaux de désamiantage et de démolition d'une maison sur la commune de BRISON SAINT INNOCENT (73).



PLI	RAISON SOCIALE	CP	FORFAIT € HT	Note financière sur 40	Classement	Note technique sur 60	Classement	Note générale sur 100	Classement général
3	FONTAINE TP	73 170	24 994,44 €	33,61	3	22,5	6	56,11	5
5	ENTREPRISE MAURO / SABAL	73 290	24 980,00 €	33,63	2	35	3	68,63	3
7	SARL ZACCARDI	73 490	21 000,00 €	40,00	1	36,25	2	76,25	1
8	EGT	38 180	26 856,73 €	31,28	4	40	1	71,28	2
11	CONVERSO TP	38 450	49 533,00 €	16,96	8	27,5	5	44,46	8
13 bis	RTP	73 120	18 870,00 €	Offre non analysée car non conforme, pas le bon DPGF et pas de mémoire technique					
16	ASSIER	73 100	26 950,00 €	31,17	5	17,5	8	48,67	6
18 bis	GAIAL	68 000	33 290,00 €	25,23	7	21,25	7	46,48	7
19	MUTTONI P & FILS TP	1 300	28 210,00 €	29,78	6	33,75	4	63,53	4

Le lot démolition est attribué à ZACCARDI SARL pour un montant de 21 000 € HT

ANALYSE DES OFFRES LOT 1 DESAMIANTAGE

Dossier n° 18-414-2

Travaux de désamiantage et de démolition d'une maison sur la commune de BRISON SAINT INNOCENT (73).



PLI	RAISON SOCIALE	CP	FORFAIT € HT	Note financière sur 40	Classement	Note technique sur 60	Classement	Note générale sur 100	Classement général
1	BPS38	38 660	18 915,00 €	40,00	1	14	9	54,00	5
2	AMILESS	38 850	42 429,00 €	17,83	13	30,5	4	48,33	7
4	EQUILIBRE ENVIRONNEMENT	38150	20 500,00 €	36,91	4	19,5	6	56,41	4
9	TMBI	13400	27 485,00 €	27,53	6	31,25	3	58,78	3
10	RHONE-DEPOLLUTION	69500	19 940,00 €	37,94	3	34,25	2	72,19	2
12	DESAMIANTAGE DAUPHINOIS	69780	32 000,00 €	23,64	10	7,75	11	31,39	11
13	RTP	73120	41 993,00 €	18,02	12	16,5	8	34,52	10
14	CLEARSTONE	69 350	24 950,00 €	30,32	5	17,5	7	47,82	8
15	SNEF DESAMIANTAGE	69 500	27 750,00 €	27,26	7	21,75	5	49,01	6
17	METAMIANTE	69 200	29 997,00 €	25,22	8	5	12	30,22	12
18	GAIAL	68 000	30 420,00 €	24,87	9	12,5	10	37,37	9
20	COROLA	73 000	37 100,00 €	20,39	11	3,25	13	23,64	13
21	DRA - Désamiantage Rhône Alpes	69720	18 970,00 €	39,88	2	35,5	1	75,38	1

Le lot désamiantage est attribué à DRA pour un montant de 18 970 € HT

Opération 17-362 : St François Longchamps-La Vigie

- Reconsultation des entreprises en cours

4 – NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGE

Dossier présenté par : Pierre-Yves GRILLET

Opération 22-539 : QUEIGE - Le Bonet et Le Barchat

Demandeur : QUEIGE

Portage en cours : 149 668 €

Axe : Logement

Durée de portage demandée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : 4 % par an puis solde au terme du portage

Taux de portage annuel HT : 2 %

La commune de QUEIGE sollicite l'EPFL pour l'acquisition de 6 parcelles situées à proximité de son centre bourg, pour y développer deux petites opérations d'habitat distinctes.

La démarche de la commune est motivée par sa volonté de maîtriser l'occupation optimale de ces emplacements et leur viabilisation, dans le but d'aboutir à une cession de lots « prêts à construire » à des prix raisonnables. Son objectif est en priorité que ces parcelles puissent accueillir de jeunes couples pour une primo accession, dont les demandes sont actuellement très nombreuses.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Queige	A3510p LOT 1 LOT 2 LOT 3	LE BONET	1 183 m ² environ 1 045 m ² environ 1 125 m ² environ	Prés	A-Uc	90 000 €
Queige	B2296	LE BARCHAT	3 595 m ²	Landes	A	66 500 €
Queige	B2300	LE BARCHAT	404 m ²	Landes	A	
Queige	B2298	LE BARCHAT	885 m ²	Landes	A	
Queige	B2304	LE BARCHAT	3 762 m ²	Sols	Ub	
Queige	B2307	LE BARCHAT	83 m ²	Prés	Ub	
TOTAL			12 082 m² environ			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué ci-dessus.

Dossier présenté par : Pierre-Yves GRILLET
Opération 20-484 : Itinéraire cyclable V67
Demandeur : REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
Axe : Equipements publics

NEGOCIATION SEULE

A travers la marque « La Maurienne le plus grand domaine cyclable du Monde® », le territoire s'est engagé dans la réalisation d'un itinéraire cyclable de fond de vallée (itinéraire reconnu au schéma national des véloroutes et voies vertes). Ce projet d'envergure de près de 160 km de long avoisine les 35M€. Après une phase préparatoire menée par le Syndicat du Pays de Maurienne, la Région a accepté d'assumer la maîtrise d'ouvrage du projet (conception et réalisation des aménagements cyclables). Le tracé retenu emprunte, autant que possible, les opportunités publiques de passage en fond de vallée. Le projet fera l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique. Une centaine de parcelles privées doivent être acquises pour effectuer ces aménagements cyclables (hors régularisation d'usage existant). La Région AUVERGNE-RHONE-ALPES sollicite l'intervention de l'EPFL afin de réaliser les négociations foncières amiables.

Territoires	Nb de parcelles	Surface globales des parcelles impactées
CC Porte de Maurienne	30	77 281 m²
<i>SAINT-LEGER</i>	<i>1</i>	
<i>ST GEORGES DES HURTIERES</i>	<i>29</i>	
CC du Canton de la Chambre	4	
<i>SAINT-ETIENNE-DE-CUINES</i>	<i>2</i>	
<i>SAINT-REMY-DE-MAURIENNE</i>	<i>2</i>	
CC Haute Maurienne Vanoise	26	
<i>VAL CENIS</i>	<i>26</i>	
CC Cœur de Maurienne Arvan	40	
<i>LA TOUR EN MAURIENNE</i>	<i>38</i>	
<i>VILLARGONDRAN</i>	<i>2</i>	
TOTAL	100	

Opération 22-541 : CREST VOLAND – Route de ND de Bellecombe

Demandeur : CREST VOLAND

Portage en cours : 0 €

Axe : Revitalisation centre-bourg

Durée portage demandée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : 4 % par an puis solde au terme

Taux de portage annuel HT : 2 %

Le chalet concerné par la demande d'intervention de la commune de CREST VOLAND à l'EPFL se situe dans une zone stratégique, au cœur du village, et comporte 1 logement occupé par le vendeur. Ce terrain, situé en plein centre du village, à proximité de tous les services, revêt pour la commune un double intérêt. Il constitue, avec la parcelle 4411 qu'elle a acquise il y a quelques années, une future sortie de voirie d'une zone Au sous le village, destinée à accueillir des familles souhaitant s'implanter pour travailler à l'année sur Crest-Voland et combler la perte démographique qu'elle connaît, Le reliquat de terrain laisse suffisamment de place pour l'aménagement d'une ou plusieurs constructions qui pourraient répondre au besoin de logements permanents ou de logements saisonniers, 2 types de logement manquants sur la commune.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Crest-Voland	A1204 A4410	63 Rte NOTRE DAME DE BELLECOMBE CREST VOLAND	170 m ² 399 m ²	Sols Prés	Ua Ua	440 000 €
TOTAL			569 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué ci-dessus.

Dossier présenté par : Laurent Malcayran

Opération 22 542 : ENTRELACS – Aménagement centralité

Demandeur : ENTRELACS

Portage en cours : 2 575 000 €

Axe : Revitalisation centre-bourg

Durée portage demandée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : 4 % par an puis solde au terme

Taux de portage annuel HT : 2 % Taux de portage minoré demandé : 1 %

La Commune d'Entrelacs s'est dotée d'un schéma directeur pour la requalification du centre-bourg d'Albens à court, moyen et long termes, avec une approche en termes de mobilité, d'accessibilité, d'équipements et de services.

Pour mettre en œuvre cette requalification/restructuration du centre-bourg, elle souhaite maîtriser notamment un ancien site d'activité économique, dont l'emprise pourrait permettre de développer des logements, des commerces et des services.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Entrelacs	C 622	5350 Rue du 8 mai 1945, Albens Albens	810 m ²	Sols	Ua	Avis France Domaine
	C 1305		105 m ²	Sols	Ub	
TOTAL			915 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué ci-dessus et accepte le taux minoré de 1 %.

5 – RETROCESSIONS A TIERS

Opération 18 395 : LES DESERTS - Chalet de La Villette

Demandeur : GRAND CHAMBERY

Axe : Développement touristique

Date de fin de portage prévue : 29/08/2021

Acquéreur désigné : Mme et M. COUPE ou toute autre société qui s'y substituerait

Le département exploite le chalet de la Villette, propriété de l'EPFL depuis le 29/08/2018 pour un accueil de jour des collégiens jusqu'à la livraison du CNES (centre nordique éducatif et sportif), construction portée par le SMSB qui en a délégué la maîtrise d'ouvrage à Grand Chambéry.

Selon le calendrier des travaux du chalet du CNES, la livraison est prévue au printemps 2023.

Le département et Grand Chambéry donnent leur accord à la proposition d'achat de Mme et M. COUPE afin d'en faire leur résidence et un gîte ouvert à l'année, sous la condition suspensive de livraison du nouveau chalet afin de garantir la continuité du service dans l'accueil des collégiens.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Les Déserts	A1886	Le Parvis	2 624 m ²	Prés	As	405 000 €
Les Déserts	A1049	Le Parvis	228 m ²	Sols	Nh	
Les Déserts	A1885	Le Parvis	3 726 m ²	Prés	Nh	
TOTAL			6 578 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué à Mme et M. COUPE ou toute autre société qui s'y substituerait.

Opération 14 212 : LES ECHELLES - Création d'une crèche

Demandeur : Les Echelles

Axe : équipements publics

Date de fin de portage prévue : 13/01/2023

Acquéreur désigné : groupe PALLADIOR ou toute autre société qui s'y substituerait

En date du 13/01/2015 l'EPFL a acquis un terrain donc l'objectif initial prévoyait l'installation d'une crèche. Par délibération en date du 14/01/2022, la commune demande à l'EPFL de rétrocéder l'ensemble de la propriété au GROUPE PALLADIOR

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Les Échelles	A2000	VERS LES ECOLES	17 m ²	Pré	Ua	258 253 €TTC
Les Échelles	A1996	VERS LES ECOLES	2 133 m ²	Pré	Ua	
Les Échelles	A1999	VERS LES ECOLES	307 m ²	Pré	Ua	
Les Échelles	A1997	VERS LES ECOLES	203 m ²	Pré	Ua	
Les Échelles	A1995	VERS LES ECOLES	76 m ²	Pré	Ua	
TOTAL			2 736 m²			

Ce prix se décompose comme suit : 250 000 € HT + de la TVA sur la marge de 8 253 €
(correspondant au prix de revient 208 735 € - prix de vente 250 000 € = marge 41 265 * 20 %)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué à groupe PALLADIOR ou toute autre société qui s'y substituerait.

6 – QUESTIONS DIVERSES

6-1 : Proposition de modification tarifaire pour les négociations

Il est proposé de modifier la tarification actuelle délibérée le 5/02/2019 et d'enrichir la prestation actuellement proposée :

Actuellement :

- Forfait pour la demande de négociation : 350 € HT
Auxquels s'ajoutent :
Recueil de 1 à 5 promesse(s) de vente (ou convention, servitudes...) : 100 € HT
Recueil de 6 à 10 promesses de vente (ou convention, servitudes...) : 250 € HT
Recueil de 10 à 20 promesses de vente (ou convention, servitudes...) : 500 € HT
Recueil de plus de 20 promesses de vente (ou convention, servitudes...) : 1 000 € HT

Proposition nouvelle :

- Recueil de promesse de vente et formalité complètes jusqu'à la substitution chez le notaire par la collectivité : 125 € HT / par promesse de vente allant à son terme.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la facturation des prestations de services ci-dessus visées aux tarifs indiqués à compter des sollicitations postérieures à ce jour.

6-2 : Projet de création d'une foncière de revitalisation commerciale

L'EPFL est régulièrement interrogé depuis plusieurs années sur ses interventions possibles au cœur des centres bourgs afin d'œuvrer à redynamiser les activités commerciales.

A ce titre, plusieurs opérations ont pu être menées, au cas par cas et principalement au moyen d'opportunités. Le plan de relance initié par l'état a ciblé des territoires d'interventions dénommés « petites villes de demain » (PVD) pour les aider à travailler à leur redynamisation au moyen d'une ingénierie qu'il finance. Le département de La Savoie a, pour sa part, dégagé des crédits pour accompagner plusieurs collectivités qui n'avaient pas été retenues par l'Etat dans le cadre du programme PVD.

A ce titre, il est proposé au conseil d'administration d'engager une demande de faisabilité de création de foncière commerciale et qui prévoit :

- Une étude d'opportunité
- Une étude de faisabilité
- Un accompagnement à la création juridique et financière de la structure.

Le conseil d'administration à l'unanimité se déclare extrêmement favorable à ce projet.

Après l'exposé qui lui est fait sur la mission d'accompagnement proposée par la SCET et la banque des territoires, **le conseil d'administration à l'unanimité décide du lancement de la mission proposée qui s'étagera sur environ 9 mois au moyen de 3 phases.**

6-3 : Projet de création de foncière savoyarde

Le département de La Savoie a initié depuis plusieurs mois une démarche tendant à agir sur les filières agricoles déficitaires en Savoie afin de développer les circuits courts. De façon à peser sur l'installation de projets économiques correspondant à cette ambition il lui est apparu rapidement la nécessité de travailler à une maîtrise foncière dédiée sur l'ensemble des territoires qui souhaitent accompagner la démarche afin de proposer des conditions économiques favorables aux agriculteurs intéressés.

Le département a souhaité être accompagné par la chambre d'agriculture, les territoires et l'EPFL pour travailler à la faisabilité d'une foncière agricole. De nombreux échanges ont permis d'élaborer l'esquisse de ce que peut être la foncière, résumée par les dispositifs jointes au présent compte rendu. A ce stade, et après présentation du projet, **le conseil d'administration à l'unanimité se déclare particulièrement favorable et décide :**

- d'engager dès à présent une prestation auprès d'un cabinet comptable et d'un avocat d'affaires pour travailler sur le modèle juridique de la structure, et l'équilibre économique attendu.
- D'accepter la proposition qui lui est faite d'assurer le travail de suivi des opérations foncières et la gestion opérationnelle de la nouvelle structure, au moyen de la technicité de son personnel et des logiciels de traitement adhoc.
- De valider le principe d'un apport en capital s'établissant à 400 000€, correspondant, sauf à parfaire par l'étude ci-dessus engagée à près de 45 % du capital envisagé, alors que le PPI en cours prévoit une ligne budgétaire de 1 million d'euros sur la période 2020-2024 qui n'est que rarement sollicitée.

Il est enfin prévu que l'ensemble de ces engagements soit réitéré et précisé lors de la présentation finale des études engagées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 11/02/2022

Jean-Marc LÉOUTRE
Président de l'EPFL de la Savoie



CALENDRIER DES PROCHAINES INSTANCES

Date	Horaire	Réunions
Vendredi 11 mars 2022	9h30	Assemblée Générale Plénière (Centre des congrès le Manège) ANNULÉ
Mardi 12 avril 2022	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Mardi 21 juin 2022	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Mardi 13 septembre 2022	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Mardi 8 novembre 2022	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Mardi 29 novembre 2022	9h30	Assemblée Générale (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)
Jeudi 8 décembre 2022	8h30	Assemblée Générale Plénière (Centre des congrès le Manège)
Mardi 13 décembre 2022	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, 1 ^{er} Etage -Salle Bergeron)

ANNEXES



Le projet de foncière Savoyarde

	La Foncière :
<p>Acquérir et porter du foncier</p> <ul style="list-style-type: none"> Sur proposition SAFER/CLIF 10 à 15 ans en moyenne 50 à 150 000€ en moyenne par dossier 	<p>Immobilise des fonds (capital) pour l'exploitant (10% apport initial exploitant ?)</p>
<p>Louer au porteur de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> suivi mise en culture /viabilité-vivabilité <i>si aménagements lourds</i> (serres de production, irrigation, immobilier ...) → réponse <u>locale</u> (exploitant, collectivités, 'ceinture verte' ...) 	<p>Perçoit un loyer = fermage agricole (50 à 1000€/ha ?)</p>
<p>Rétrocéder au porteur de projet ou structure désignée</p> <ul style="list-style-type: none"> bénéficiaire de principe = exploitant, ou substitution structure foncière collective (GF) ou collectivité. 	<p>Se rembourse du capital mis à disposition</p>



Les cibles de la Foncière

Exclusions : filières traditionnelles lait, viande, vigne → *autres dispositifs*

Au cas par cas → **Adéquation opportunité foncière / porteur / production** en vérifiant :

Le porteur de projet → priorité **jeunes et confortement installations récentes**

- Compétences + viabilité → *référence au parcours départemental Installation*
- Lien au territoire et réseaux → pérennité

Les biens ciblés → priorité **prés et terres nues,**

- si nécessaire avec bâti agricole

Les productions reconnues déficitaires → priorité **légumes**

- Au cas par cas* → autres productions (animales, diversification ...)

Les avancées : Statuts et gouvernance

□ Le statut de la SCIC – principes et caractéristiques



Société commerciale à capital variable, de type soit SA, SAS ou SARL



Production ou fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale



Loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération modifié le 07/10/2021 + Code de commerce



Principe du multisociétariat : toute personne physique ou morale qui contribue par tout moyen à l'activité de la coopérative

Les avancées : Statuts et gouvernance

□ Les conditions de participation des personnes publiques parties prenantes au projet dans la SCIC ?

Nécessité d'un texte spécifique habilitant les personnes publiques à prendre des participations dans une SCIC / société commerciale (2/2)

→ Pour le Département et les EPCI à FP (CC et CA) : la Loi du 10/09/1947, art 19 septies

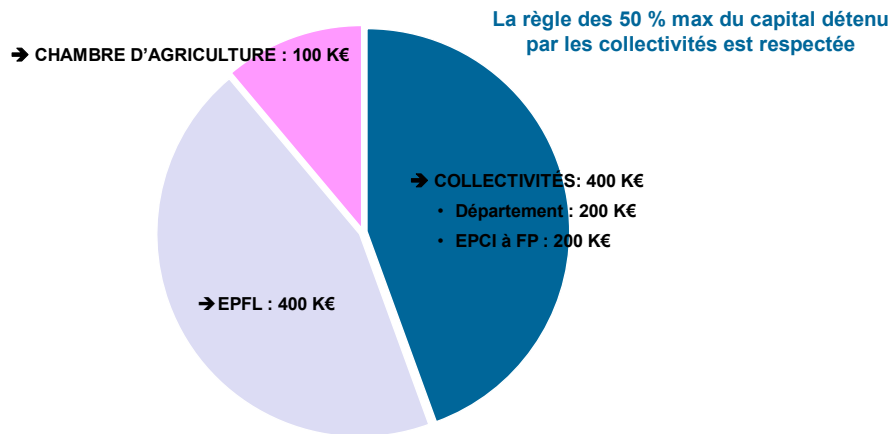
« (...) Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux **peuvent détenir (...) du capital (...) des sociétés coopératives d'intérêt collectif**. »

MAIS il y a une limite à cette participation : pas + de 50 % du capital de la SCIC

→ Le capital apporté par les établissements publics - EPFL et Chambre d'Agriculture - n'est pas comptabilisé dans les 50% de capital des collectivités.

Les avancées :

□ Première approche des apports en capital



Les avancées :

□ Qui fait quoi ?

Fonctionnement interne de la SCIC :

Opérations	Réalisées par
→Référent →Animation politique →Suivi administratif et institutionnel	le Département + cabinet avocat
→Suivi des opérations foncières sur les plans administratif, financier et opérationnel	l'EPFL
→Suivi comptable et financier	le Département + cabinet comptable
→Comité d'Agrément Concertation et suivi des producteurs dans la durée	SCIC + SAFER + territoire d'opération (CLIF & Commune)

Les avancées :

☐ Qui fait quoi ?

Avec les partenaires :

Opérations	Réalisées par
→ Foncier - détection, analyse et maîtrise	SAFER avec CLIF, DDT etc. (CTD SAFER et CDOA)
→ Projet agricole - détection, fiabilisation et suivi (faisabilité, viabilité, vivabilité, pérennité ...)	Chambre Agriculture
→ Suivi exploitant en vue de pérennité de l'activité	Territoires – CLIF, experts etc.

Modèle économique

Pour la foncière, tenir un équilibre entre :	
- charges de création	Presta cabinets comptable et juriste
- charges d'acquisition / opération	Foncier, taxes, notaires, frais SAFER ...
- durées de portage	Variations du capital disponible / à provisionner
- charges de gestion structure	<ul style="list-style-type: none"> • Presta cabinet comptable (---) • Département (gratuité) • EPFL (gratuité) • Chambre Agri (gratuité)
- charges d'accompagnement opérations	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre Agri - suivi • impôts, etc.
- frais financiers connexes ?	risque abandon projet ?
+ entrées des bénéficiaires au capital	10% valeur du portage
+ loyers de fermage	50 à 1000 €/ha/an (hors bâti)
+ remboursements de capitaux anticipés ou à la revente	90% valeur du portage
+ recettes connexes	Subventions publiques (Europe, Département autres)